



Procès-verbal

95e Assemblée générale de la SPTA du 28 février 2026, de 16h00 à 17h45
À l'Hôtel Olten, Olten

Ordre du jour :

1. Accueil, élection des scrutateurs, approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la 94e Assemblée générale du 21 juin 2025
3. Approbation du rapport annuel du président
4. Approbation des comptes annuels 2025 avec rapport des réviseurs, décharge aux organes
5. Perspectives 2026
6. Élection du président, du comité et des réviseurs des comptes
7. Fixation des cotisations annuelles pour l'année 2026
8. Approbation du budget 2026
9. Décision sur les propositions des membres
10. Divers

1. Accueil, élection des scrutateurs, approbation de l'ordre du jour

Le président, Emanuel Reitz, salue chaleureusement les participants(es) et se réjouit que tous aient trouvé le chemin jusqu'à Olten.

Au sein du comité, Maria Laura Eldahuk (absente pour cause d'accident) ainsi que Coni Marty (absente pour cause de maladie) sont excusées. Nous leur adressons tous nos meilleurs vœux de rétablissement.

Selon la liste de présence en annexe, 15 membres sont présents et la majorité absolue est fixée à 8 voix. La convocation a été envoyée dans les délais et l'assemblée peut valablement délibérer.

Membre excusés :

• Aiassa	Joëlle
• Altermatt	Rico
• Anker	Peter
• Berger	Eric
• Beucler	Silvine
• Brand	Patrick
• Bühler	Rolf
• Cavallini	Marco
• Dillschneider	Philipp
• Eichholzer	Heinz
• Eldahuk	Maria Laura
• Fisch	Petra
• Gehrig	Natalie
• Gloor	Martin
• Hauser	Gregor
• Kohler-Chabloz	Nathalie
• Marty	Coni
• Müller	Heiri
• Lanz	Timo
• Leimgruber	Nicole
• Oster	Adrian
• Ruedi	Markus
• Russillon	Michel
• Stehrenberger	Alena
• Trunz-Herzig	Brigitte
• Von Vary	Niklaus
• Waltenspühl	Thomas
• Weber	Ariane

Thomas Meierhofer est élu scrutateur. La procédure proposée selon l'ordre du jour est également acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour a été modifié après son envoi en janvier 2026, de sorte que le point « Perspectives 2026 » suit désormais directement l'approbation des comptes annuels 2025. Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal succinct de la 94e Assemblée générale du 21 juin 2025

Le procès-verbal de la dernière AG a été publié depuis un certain temps sur le site internet de la SPTA en allemand et en français, et envoyé à tous les membres. Il est approuvé à l'unanimité, sans remarques. Les remerciements sont adressés à Aline Strub pour la rédaction du procès-verbal.

3. Approbation du rapport annuel

Le rapport annuel du président a été publié au préalable sur le site internet de la SPTA en allemand et en français, et envoyé à tous les membres. Emanuel Reitz revient brièvement sur l'année écoulée. Le rapport est approuvé à l'unanimité, sans questions.

4. Approbation des comptes annuels 2025 et du rapport des réviseurs, décharge aux organes

Les comptes annuels sont brièvement présentés par la directrice administrative, Aline Strub, et se soldent par un bénéfice de CHF 442.25.

Les comptes annuels ainsi que le rapport de révision ont également été publiés sur le site internet de la SPTA avant l'AG et envoyés à tous les membres.

La révision des comptes, effectuée par Peter Frei et Claude Keller, a eu lieu en ligne avec la direction le 26 janvier 2026. Il est indiqué que la comptabilité a été tenue correctement et qu'il est proposé à l'assemblée d'approuver le compte de résultat et le bilan 2025.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

La proposition de donner décharge au comité et au secrétariat est également acceptée à l'unanimité.

5. Perspectives 2026

Évolution récente du syndicat :

- Swiss Tennis a résilié la collaboration avec la SPTA en septembre 2025.
- Lors de la séance de septembre, Swiss Tennis a toutefois laissé ouverte la possibilité d'une future collaboration, à condition que la SPTA s'engage à l'échelle suisse, par exemple pour la protection de la profession, mais qu'elle ne propose plus de services juridiques ni d'autres prestations désormais offertes par Swiss Tennis via le STCC (concurrence directe).
- La SPTA a pris contact avec le VPOD (Syndicat suisse des services publics).
- Des clarifications sont en cours auprès de la COMCO concernant une éventuelle position monopolistique en lien avec le STCC et le Label School (obligation d'adhésion et absence d'égalité en matière de droit du travail). Les plaintes ont été déposées par des particuliers, qui en ont informé la SPTA.

Pour des raisons financières et aussi de charge de travail (réduction des tâches, la SPTA ne participant plus aux préparatifs du Tennis Forum ni à son déroulement), l'activité du secrétariat a été réduite de 20 % à 15 %.

Collaboration et prestations avec le VPOD :

- Les discussions relatives à une collaboration et aux prestations correspondantes sont bien avancées :
 - 1er niveau : Accord d'association avec le VPOD
 - Collaboration à long terme avec le VPOD
 - La SPTA demeure une association indépendante
 - Possibilité de bénéficier des prestations du VPOD
 - 2e niveau : Prestations d'intérêt pour les membres de la SPTA

- Renseignements en droit du travail : support de premier niveau sans recours immédiat à un avocat
- Consultation auprès d'un cabinet d'avocats : 30 minutes gratuites
- Accès à des offres de formation continue
- Accompagnement des membres dans les questions de communication et de marketing
- Accès à l'assurance de protection juridique Coop

À ce jour, aucun projet de contrat concret n'est encore disponible et nous ne disposons que d'une estimation des coûts fournie par le VPOD :

- Consultation de 30 minutes auprès d'un cabinet d'avocats
 - Les coûts dépendent du nombre d'utilisateurs (les coûts dépendent du nombre d'utilisateurs)
 - Selon Micha, cela représenterait environ CHF 1'000 par an pour 15 utilisateurs
- Accès aux formations continues du VPOD :
 - Retraite
 - Assurances du personnel
 - Environ 1'500 Franken par an
- Formation Movendo – institut de formation des syndicats
 - Pour les membres du VPOD, une participation par an est gratuite (le VPOD prend alors en charge les frais à un tarif réduit)
 - Il conviendra d'examiner quelles formations pourraient être particulièrement intéressantes
 - Environ CHF 5'000 – 6'000 par an
- Assurance de protection juridique Coop (sans frais supplémentaires)

Position de la SPTA :

- En principe, la SPTA soutient le label pour les écoles de tennis (Swiss Tennis Label School), car elle a elle-même participé à son élaboration et considère que ce label peut contribuer à la professionnalisation des écoles de tennis et des enseignants de tennis.
- En revanche, la SPTA n'est PAS d'accord avec le lien établi entre ce label et le Swiss Tennis Coaches Club : du fait que les écoles de tennis souhaitant obtenir le label doivent inscrire TOUS leurs coaches au Swiss Tennis Coaches Club, cela crée une obligation d'adhésion au Swiss Tennis Coaches Club. La SPTA estime que cela ne devrait pas être le cas.
- Du point de vue de la SPTA, l'adhésion à la SPTA devrait également être reconnue à l'avenir (puisque ses membres doivent eux aussi disposer au minimum de la formation entraîneur C) afin de remplir l'exigence minimale pour les coaches dans le cadre de l'admission au label d'école de tennis.

Suite de la procédure :

- Clarifications internes au sein du VPOD concernant les conditions auxquelles les prestations peuvent être proposées
- Élaboration d'un contrat entre le VPOD et la SPTA
- Éventuelle préparation d'une modification des statuts pour la prochaine AG
- Comme la SPTA ne cherche pas le conflit, elle souhaite reprendre le dialogue avec Swiss Tennis afin de signaler les points évoqués et de trouver ensemble une solution.

6. Élection du président, des membres du comité et des réviseurs des comptes

Le président Emanuel Reitz se met à disposition pour une nouvelle année et est élu à l'unanimité.

Les membres du comité Olivier Mabillard (désormais vice-président), Freddy Siegenthaler, Conni Marty et Martina Wyss se mettent également à disposition pour un nouveau mandat et sont élus à l'unanimité.

Maria Laura Eldahuk ne se représente plus.

Le comité est à la recherche d'au moins un membre supplémentaire.

Les réviseurs actuels, Claude Keller et Peter Frey, acceptent également de poursuivre la révision des comptes pour une année supplémentaire et sont élus à l'unanimité.

7. Fixation des cotisations annuelles pour l'année 2026

Les cotisations actuelles, également proposées par le comité pour 2026, sont acceptées à l'unanimité

- Cotisation de membre : CHF 120. –
- Abonnement Smash, prix spécial : CHF 43.– (au lieu de CHF 59. –)
- Revue Tennissport : CHF 50.– (au lieu de CHF 60. –)
- Membre passif : CHF 40. –
- Contribution de solidarité sans droit de vote

Les cotisations proposées sont acceptées à l'unanimité.

8. Approbation du budget 2026

Le budget 2026 a été publié au préalable sur le site internet de la SPTA. Les chiffres sont brièvement expliqués dans la présentation par la responsable du secrétariat.

9. Divers

Lors de l'AG, il est décidé que la licence d'enseignement continuera d'être proposée. Par ailleurs, aucune exception ne sera accordée si un membre souhaite quitter l'association en cours d'année. Conformément à l'article 7, alinéa 2 des statuts, la résiliation de l'adhésion ne peut prendre effet qu'à la fin de l'exercice.

Fin de l'assemblée : 17h45

Emanuel Reitz remercie chaleureusement les participantes pour leur engagement et les invite ensuite à un apéritif.

Geroldswil, mars 2026 / pour le procès-verbal : Aline Strub